



---

Répondant du dossier : Rosemay Christen, Syndic

**Préavis municipal concernant la mise à niveau et stabilisation (2020 et 2021) des archives communales non traitées depuis 1988, intervention de roulement et stabilisation**

### **Introduction**

La dernière intervention sur les archives communales date de 1988. Dans ces conditions la Municipalité se doit de mettre en œuvre la mise à niveau et les formalités de stabilisation. Pour rappel, les syndics sont responsables de la bonne tenue des archives communales. Dans ce but, la Municipalité a fait appel à Madame Tamara Katz, archiviste, qui travaille déjà pour plusieurs communes de la région.

### **Description des mesures et estimation financière selon offre de Madame Tamara Katz, Archiviste agréée.**

Mise à niveau et stabilisation (2020 et 2021) des archives communales non traitées depuis 1988, CHF 36'684.- TTC, matériel compris.

Intervention de roulement et stabilisation : scénario 2022, CHF 9'612.00.

Intervention de roulement : scénario 2023, CHF 3'132.00.

Total investissement sur 4 ans CHF 49'428.00.

Détails communiqués à la Commission de gestion.

L'ensemble des mesures considérées dans le présent document proviennent des recommandations des Archives cantonales vaudoises en matière de mise à niveau et suivi, aménagement des locaux d'archives compris.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de Juriens de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2016-2021-33
- oui le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de mise à niveau, stabilisation et interventions de roulement des archives de la Commune de Juriens
2. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 49'428.00 selon le planning ci-dessus dans la trésorerie courante
3. d'autoriser l'amortissement de ce projet sur 30 ans en fonction des dépenses réparties sur 4 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 10 mars 2020

Le syndic  
Rosemay Christen

La secrétaire  
Nicole Steiner

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

